

Secteurs prioritaires de la R-D française : technologies de l'information, transports, alimentation, chimie, innovation, médecine et environnement.

à l'investissement; prise en considération des besoins et attentes publics; désignation des technologies de l'information et des recherches liées à la santé comme futurs moteurs économiques; et définition de sept secteurs clés de la R-D (les technologies de l'information, les transports, l'alimentation, la chimie, l'innovation, la médecine et l'environnement). Étant donné les efforts déployés par le gouvernement français pour se conformer aux normes de Maastricht relatives à l'établissement de l'union monétaire européenne, le budget global de la recherche civile de 52,3 milliards FF (13,1 milliards de dollars) pour 1997 représente une légère diminution de 1,4 p. 100 par rapport à 1996. Les investissements dans le secteur spatial devraient demeurer stables. La France conservera ses titres de première nation européenne du secteur et demeurera le premier partenaire de l'Agence spatiale européenne (ASE), compte tenu de ses activités dans une gamme diversifiée de domaines, de l'importance de son industrie et de son prestige international.

Conclusion : La France continuera d'offrir des possibilités pour l'acquisition de technologies clés dans les secteurs stratégiques et pour le développement en commun de nouvelles technologies. De plus, la France présente d'excellentes possibilités de recherche conjointe et est un marché important pour les produits technologiques canadiens.

Relations bilatérales Canada-France en matière de sciences et technologies

Les relations foisonnent entre les chercheurs et les entreprises de recherche du Canada et de la France dans le secteur des sciences et de la technologie (S-T). Les relations officielles entre les deux gouvernements sont établies en vertu de

l'Accord culturel de 1965 entre le Canada et la France et d'un échange de lettres sur les S-T remontant à 1973. Il en a résulté notamment une série de Commissions scientifiques mixtes bilatérales, dont les membres, à leur 9^e réunion en mai 1996, ont désigné des coordonnateurs de secteur pour six domaines considérés par tous comme étant « privilégiés », à savoir les pêches et les océans, l'agro-alimentaire, les forêts, les télécommunications et les technologies de l'information, la recherche médicale et les sciences humaines et sociales. Tous ces secteurs, sauf les forêts, revêtent pour la France une grande priorité stratégique. En outre, le Québec et la France possèdent de solides accords bilatéraux officiels, qui bénéficient d'un appui et d'un financement actifs des deux côtés, ce qui les avantage mutuellement.

Au chapitre de la technologie, l'expérience a montré qu'il faut déployer un effort prévisionnel vigoureux pour attirer l'attention des PME canadiennes sur les débouchés qui existent en France, et que l'appui permanent de l'ambassade est souvent requis pour réaliser des partenariats dans ce domaine.

Conclusion : Il existe dans le domaine de la R-D un excellent cadre de collaboration bilatérale avec la France. Il faudrait néanmoins que les PME soient mieux informées des débouchés potentiels en France. Les institutions canadiennes

Domaines privilégiés de la coopération France-Canada :

Pêches et océans, agro-alimentaire, forêts, télécommunications et technologies de l'information, recherche médicale et sciences humaines et sociales.

